

Proposition du Conseil administratif du 16 novembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 13 844 900 francs, soit:

- 4 044 100 francs destinés à des études liées à des aménagements cyclables et piétons sur différents sites du domaine public municipal;**
- 9 800 800 francs destinés à des travaux d'aménagement en faveur des cycles et des piétons sur différents sites du domaine public municipal.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La présente proposition s'inscrit parfaitement dans les intentions définies à travers les deux documents cadres exposés ci-après.

Le plan climat cantonal 2030, prévoyant une réduction de 40% du trafic motorisé individuel;

L'urgence climatique en Ville de Genève, déclarée en 2020, qui prévoit une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et la neutralité carbone à l'échéance 2050.

Dans ce contexte, le rôle de la mobilité active, à la fois très faiblement émettrice de gaz à effet de serre, y compris en cycle de vie des produits, et faiblement consommatrice d'espace et de ressources, devient central et essentiel.

Des avancées importantes ont pu être menées dans le cadre de la collaboration Ville de Genève – Canton de Genève Task Force vélos et piétons, ainsi qu'en lien avec les mesures liées à la pandémie de Covid-19, permettant ainsi la création de 6 kilomètres de nouveaux linéaires cyclables ces deux dernières années. A présent, il convient donc de se donner les moyens de soutenir cette dynamique, au profit des infrastructures dédiées aux modes de déplacement actifs tels que la marche, le vélo ainsi que le vélo à assistance électrique.

Les objectifs poursuivis sont la récupération de l'espace public au profit des modes de déplacement précités, la réduction de l'accidentologie par l'amélioration de la sécurité des itinéraires, l'amélioration de la qualité des déplacements par le renforcement des continuités cycles et piétonnes, la lutte contre la sédentarité, et le bénéfice sanitaire général grâce aux nombreuses externalités positives.

Les propositions évoquées dans ce document répondent également au critère de l'urgence, puisqu'il s'agit essentiellement d'aménagements nécessitant peu

de constructif et pouvant donc être déployés rapidement, mais avec une intention marquée en termes de visibilité et d’emprise dans l’espace public routier.

Exposé des motifs

Considérant l’étendue du périmètre municipal, les développements proposés coïncident avec la philosophie du quart d’heure de la Ville de Genève. Il s’agit de pouvoir, dans ce laps de temps donné, relier les centralités entre elles, ainsi que les infrastructures à forte fréquentation (CFF, gares, hôpitaux, lieux de formation, etc.), en mobilité active. Il est donc proposé de continuer le déploiement intensif des itinéraires Task Force vélos et des aménagements piétons associés, dans la continuité de ceux initiés par le projet de délibération PRD-184.

L’idée est de poursuivre l’extension et la densification du maillage existant, notamment sur des axes avec une forte prééminence de la circulation automobile. Ce processus devra considérer l’élimination des discontinuités rendant la pratique des itinéraires hétérogène. Une attention accrue devra également être portée à l’élimination des points noirs, souvent liés à des déficits majeurs de sécurité, qui peuvent, même en étant très ponctuels, conduire au renoncement de l’utilisation du vélo sur un trajet donné.

Mesures en faveur des vélos

Les mesures en faveur des vélos peuvent être réparties en deux catégories, à savoir: celles qui sont identifiées, soit sur l’itinéraire, soit sur le type d’aménagement à mettre en œuvre, et celles restant à définir, en étant le plus souvent associées à des opportunités. Pour les premières, l’étude peut être dans certains cas déjà réalisée, et donc seule la phase travaux est chiffrée. Dans d’autres cas, certains éléments plus ou moins conséquents restent à préciser, ce qui implique un complément d’étude.

Pour la deuxième catégorie, tant l’étude que les travaux sont intégralement comptabilisés dans une logique globale d’opération correspondant à un objectif de réalisation. Dans la première catégorie se trouvent notamment les boucllements d’itinéraires existants, comme la voie verte d’agglomération, la liaison entre la Gare des Eaux-Vives et la Gare de Cornavin, ainsi que la liaison Plainpalais / Ucyclable.

Mesures en faveur des piétons

Les mesures en faveur des piétons proposées sont principalement des principes de désencombrement, de fluidification et de sécurisation de l’espace public, sur des tronçons de l’hyperscentre accueillant des flux importants de piétons. On

peut citer notamment la liaison entre Cornavin et les Rues-Basses, la sécurisation du quai des Bergues en faveur des piétons, la liaison gare des Eaux-Vives / Rive par Terrassière, et la traversée des Pâquis.

Les mesures envisagées sont chiffrées selon un principe de recours restreint aux éléments constructifs. Le cas échéant, des améliorations concernant la signalisation lumineuse pourront être apportées en collaboration avec le Canton de Genève, compétent en la matière.

Des mesures temporaires en faveur des piétons sont également incluses dans cette demande de crédit tant en termes d'études que de travaux. Ces mesures dites «d'urbanisme tactique» permettent de tester des aménagements qui resteront «sommaires» mais permettent de vérifier d'un point de vue fonctionnel de nouvelles organisations de l'espace public.

A titre d'exemple, nous pouvons citer les rues du Prince, du Port et de la Tour-Maitresse en lien avec les aménagements de Rive, des équipements complémentaires au quai des Bergues, des premiers aménagements et dégrappages à la rue Dancet, la végétalisation et réorganisation de la circulation aux rues du Môle, de Berne et de Neuchâtel aux Pâquis.

Programme et descriptif des travaux

A part exception, les aménagements à court terme listés ci-dessous nécessiteront ultérieurement le dépôt d'une demande de crédit en cas d'intention d'aménagement qualitatif de façade à façade incluant d'autres politiques publiques portées par la Ville de Genève comme l'arborisation.

Continuité voie verte: études des derniers tronçons

La liaison entre la voie verte débouchant à la Gare des Eaux-Vives et le pont de la Fontenette doit encore être étudiée. A ce jour, l'itinéraire n'est pas encore totalement défini, et des arbitrages devront être effectués entre la fonctionnalité et le caractère direct de l'aménagement étant donné la configuration du secteur concerné et les problématiques foncières existantes.

Continuité Plainpalais / U cyclable: études d'itinéraires à court et moyen terme

A l'heure actuelle, il n'existe pas de manière directe et autorisée de rejoindre le U cyclable depuis Plainpalais. Cette étude entend pallier ce déficit, notamment en évaluant ce qui peut être fait via le quartier des banques et la rue du Rhône. Cette étude permettrait de proposer un itinéraire alternatif au passage obligé en rive droite du Rhône.

Contresens cyclable Carl-Vogt: aménagement à court terme

Etant donné la population estudiantine croissante en bordure du boulevard Carl-Vogt, le besoin de cette infrastructure, déjà plusieurs fois discutée, se fait de plus en plus présent. Les objectifs de diminution de charges de trafic de transports individuels motorisés doivent faciliter la mise en œuvre de cet aménagement, ce d'autant que l'association de quartier y est favorable et souhaite une réalisation rapide.

Rue des Alpes: mise à double sens partiel

Dans le cadre des travaux futurs qui vont se dérouler dans le secteur de Cornavin, il est prévu de supprimer la sortie du parking direction le centre-ville. Par conséquent, les véhicules à destination du centre emprunteront la rue des Alpes mise à double sens sur la partie haute. Il est prévu de profiter de cette modification pour mettre en œuvre une liaison cyclable directe et à double sens entre Cornavin et le U cyclable.

Résolution du point noir à la rue Ferdinand-Hodler: sens montant à court terme

La montée de la rue Ferdinand-Hodler en direction de la route de Malagnou présente actuellement un déficit de sécurité important pour les cycles. Il est prévu de remédier à ce problème à court terme en lançant une étude en partenariat avec l'Office cantonal des transports (OCT).

Traversée des Pâquis

Amélioration de la continuité piétonne et pacification des trottoirs entre la rue Butini et la rue des Alpes. Aménagements d'urbanisme tactique avec verdissement aux rues du Môle, de Berne et de Neuchâtel.

Cornavin et les Rues-Basses via Rousseau

Amélioration de la continuité piétonne entre Cornavin et Bel-Air, via la rue Rousseau et le quai des Bergues.

Contresens cyclable au boulevard des Philosophes – trottoir complémentaire

Récupération des stationnements du boulevard des Philosophes afin d'augmenter le gabarit pour les piétons et limiter les conflits avec les cycles en améliorant la largeur du contresens existant.

Quai des Bergues – promenade du lac

Mise en place de mesures pour désencombrer l'espace et limiter les conflits entre les piétons et les cycles : mesures de piétonisation du quai, et définition d'itinéraires cycles alternatifs au quai.

Gare des Eaux-Vives – Rive: Terrassière

Amélioration de la continuité piétonne sur l'axe mentionné en désencombrant les trottoirs, en supprimant du stationnement et en améliorant la marchabilité de cet axe. Mesure issue de la Task Force vélos.

Rue des Eaux-Vives: étude suite à Pictet

Opportunité liée à la modification de la régulation à destination de la rue des Eaux-Vives dans le cadre de l'aménagement Task Force sur l'avenue Pictet-de-Rochemont, et à la baisse de trafic associée. Amélioration de la continuité piétonne.

Boulevard Helvétique: aménagement à court terme

Mise en œuvre dans le cadre de la Task Force vélos d'une bande cyclable bilatérale sur le tronçon Cours-de-Rive – rue François-Versonnex, en supprimant une voie de circulation par sens.

Rues du Port, du Prince et de la Tour-Maitresse: urbanisme tactique

En anticipation des travaux dans le secteur de Rive et conformément aux attentes définies dans l'initiative IN-7 «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé», création d'aménagements simples en faveur des piétons avec la suppression de stationnements ainsi que la création d'espaces de détente et végétalisés.

Divers aménagements cyclables permettant de saisir des opportunités

En fonction notamment des chantiers futurs (assainissement, CAD, phono-absorbant, etc.), ou à la suite de suppressions temporaires de voies de circulation sans impact négatif avéré.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

La demande de crédit s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville de Genève. En améliorant la sécurité et le confort des déplacements pour

les piétons ainsi que pour les cyclistes, ce crédit contribue à encourager la marche à pied et le vélo, dont les parts modales doivent augmenter.

L'ensemble des mesures permet notamment l'amélioration du cadre et de la qualité de vie au sein des quartiers ou des espaces publics concernés, avec des impacts positifs sur la santé et la sécurité des habitant-e-s, des usagères et des usagers.

A. Estimation des coûts

Délibération I: études (Phases SIA 31, 32, 33, 41) liées à des aménagements cyclables et piétons

Etudes cycles

Continuité voie verte: études du projet des derniers tronçons	1 980 000
Continuité Plainpalais / U cyclable: études d'itinéraires	150 000
Contresens cyclable Carl-Vogt: aménagement à court terme	75 000
Etudes complémentaires à la rue des Alpes	50 000
Résolution du point noir à la rue Ferdinand-Hodler	200 000
Divers aménagements cyclables permettant de saisir des opportunités	300 000
Total des études cycles	2 775 000

Etudes piétonnes

Traversée des Pâquis: rues du Môle, de Berne et de Neuchâtel	220 000
Cornavin – Bel-Air via Rousseau	100 000
Contresens cyclable boulevard des Philosophes	100 000
Quai des Bergues – promenade du Lac: végétalisation complémentaire	80 000
Gare des Eaux-Vives: aménagement de la rue de la Terrassière	100 000
Rue Dancet: études pour urbanisme tactique et élaboration pré-programme	150 000
Rues du Port, du Prince et de la Tour-Maîtresse: urbanisme tactique et aménagements à court terme	250 000
Total des études piétonnes	1 000 000

B. Calcul des frais financiers

Coût total des études (HT)	3 755 000
TVA 7,7% (arrondi)	289 100
Total TTC du crédit demandé – délibération I	4 044 100

A. Estimation des coûts

Délibération II: travaux et honoraires d'exécution en faveur des cycles et piétons

Travaux cycles

Boulevard Helvétique: aménagement à court terme	250 000
---	---------

Contresens cyclable boulevard Carl-Vogt à court terme	500 000
Rue des Alpes: mise à double sens partiel à court terme	500 000
Contresens cyclable rue du Rhône à court terme	150 000
Amélioration des itinéraires cyclables dans le quartier de Saint-Gervais en lien avec la piétonisation du quai des Bergues	150 000
Divers aménagements cyclables permettant de saisir des opportunités	4 000 000
Total travaux cycles	5 550 000
Travaux piétons	
Cornavin – Bel-Air via Rousseau	600 000
Gare des Eaux-Vives – Rive et Terrassière: amélioration des continuités piétonnes à court terme	800 000
Traversée des Pâquis: rues du Môle, de Berne et de Neuchâtel	800 000
Quai des Bergues – Promenade du Lac: végétalisation complémentaire	200 000
Rue Dancet: travaux pour urbanisme tactique	350 000
Rues du Port, du Prince et de la Tour-Maîtresse: urbanisme tactique et aménagements à court terme	450 000
Total travaux piétons	3 200 000
<i>B. Calcul des frais financiers</i>	
Coût total de l'aménagement (HT)	8 750 000
TVA 7,7% (arrondi)	673 800
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	377 000
Total TTC du crédit demandé – délibération II	9 800 800

Délai de réalisation

Les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dès le délai référendaire écoulé. Leur durée est estimée à 18 mois. La durée totale de l'opération est estimée à 24 mois. Compte tenu du fait que cette proposition porte sur plusieurs objets, les intérêts intercalaires ne sont pas pris en compte. Ainsi, les amortissements débiteront dès que des dépenses seront engagées.

Référence au 18^e plan financier d'investissement 2023-2034 (p. 62)

Le projet (les délibérations I et II) figure en qualité de projet actif sous le numéro 102.850.01 pour un montant de 12 875 000 francs dans le 18^e PFI avec un dépôt en 2022. Pour compenser le montant insuffisant du PFI, le projet d'entretien des fixations des luminaires des quais Gustave-Ador et du Mont-Blanc (N° PFI 101.900.56) dont la dépose est prévue en 2022 pour un montant de 1 750 000 francs sera repoussé en 2023.

Budget de fonctionnement

L'entretien et le nettoyage de ces aménagements seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et ne nécessiteront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charges financières annuelles

Pour la délibération I, s'agissant d'études, si elles sont suivies de réalisations, les dépenses seront ajoutées à celles de réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

Pour la délibération II, la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 1 048 700 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2022. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Les aménagements proposés feront l'objet de multiples requêtes en autorisation de construire et en arrêtés de circulation.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situent les projets de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Le projet a été établi par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

**Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]
Impact sur le budget de fonctionnement - [C]**

Objet: Délibération I - études liées à des aménagements cyclables et piétons

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Honoraires	4 044 100	100%
Coût total du projet TTC	4 044 100	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM			
2023:	1 250 000	0	1 250 000
2024	2 000 000	0	2 000 000
2025	794 100	0	794 100
Totaux	4 044 100	0	4 044 100

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	0	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	0	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	0
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	0
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0

Objet: Délibération II - travaux d'aménagement en faveur des cycles et des piétons

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Travaux	8 750 000	88%
Frais financiers	1 050 800	12%
Coût total du projet TTC	9 800 800	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM:			
2023	2 500 000	0	2 500 000
2024	3 000 000	0	3 000 000
2025	2 800 000	0	2 800 000
2026	1 672 300	0	1 500 800
Totaux	9 972 300	0	9 800 800

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs) (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		0
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	1 048 700	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	1 048 700	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-1 048 700

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(études liées à des aménagements cyclables et piétons)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 044 100 francs, destiné à des études liées à des aménagements cyclables et piétons sur différents sites du domaine public municipal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 044 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si les études sont suivies de réalisations, chaque dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, chaque étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(travaux d'aménagement en faveur des cycles et des piétons)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 800 800 francs, destiné aux travaux d'aménagements en faveur des cycles et des piétons sur différents sites du domaine public municipal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 800 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4 – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.